

CONSEIL MUNICIPAL N°48
SEANCE DU 11 MARS 2020

Présents : MM. MERCKEL, PREVOTAT, MARGUERON, PARIZE, MMES CONDETTE, ROMMELAERE, FOURNIER, M. BILLARD, MMES BISIAUX, EGEA, MM. LIORET, MONTMARTIN, MICHEL, MME DUPREY, M. PILLOT, MME VOURIOT-THUZET

Représentée : MME VENTURINI-BOUCHE représentée par M. MONTMARTIN

Excusés : M. ABDALLAH
MME. BAROT

Secrétaire de Séance : MME ROMMELAERE Marie

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Claude Merckel, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|---|--|
| 1. Procès-verbal de la séance précédente | 6. Finances locales : budget principal : affectation des résultats |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 7. Finances locales : admissions en non valeur |
| 3. Finances locales : investissements urgents | 8. Personnel communal : création d'emplois non permanents selon les nécessités de services |
| 4. Finances locales : budget principal : compte de gestion | 9. Questions et communications diverses |
| 5. Finances locales : budget principal : compte administratif | |

Procès-verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 12 février au 10 mars 2020 :

Décision n°3 du 28 février 2020 : Contrat location logement ancien Presbytère 4D place de l'Eglise.

Finances locales : investissements urgents :

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que, jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le maire propose au conseil d'engager l'investissement suivant :

Programme	Montant	Objet
Patrimoine administratif (programme 051 - article 2135)	4 000,00 €	Porte d'entrée sas Mairie

Adopté à l'unanimité

Finances locales : budget principal : compte de gestion :

Après exposé de Monsieur le maire, les membres du conseil prennent acte du fait que le compte de gestion du percepteur, pour le budget principal pour l'année 2019, est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de l'ordonnateur, et n'appelle ni observation ni réserve de sa part quant à la concordance des résultats, quant au résultat de fin de clôture fin 2019 hors restes à réaliser, quant à l'exécution budgétaire.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : budget principal : compte administratif :

Conformément à l'article L. 2121-141 du CGCT, le 1er adjoint prend la présidence du conseil municipal pour ce point de l'ordre du jour et Monsieur le Maire se retire lors du vote.

Après une vérification avec les Services des Finances Publiques des résultats de l'exercice 2019, le conseil municipal, doit délibérer sur le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019.

« Fonctionnement :	
Dépenses de l'exercice :	1 328 450,13 €
Recettes de l'exercice :	1 857 994,92 €
Résultat de l'exercice :	529 544,79 €
Report n-1 :	1 238 255,31 €
Résultat :	1 767 800,10 €
Résultat de clôture.....	1 767 800,10 €
« Investissement :	
Dépenses de l'exercice :	725 818,86 €
Recettes de l'exercice :	371 720,90 €
Résultat de l'exercice hors restes à réaliser :	-354 097,96 €
Report n-1 :	-248 043,51 €
Résultat de clôture hors restes à réaliser :	-602 141,47 €
Restes à réaliser :	
Dépenses :	330 517,54 €
Recettes :	439 794,09 €
Résultat de clôture restes à réaliser inclus :	-492 864,92 €
Résultat global de clôture restes à réaliser inclus : ..	1 274 935,18 €

Adopté à l'unanimité

Finances locales : budget principal : affectation des résultats :

Le résultat de clôture de fonctionnement 2019 est de 1 767 800,10 €.

Le résultat de clôture d'investissement 2019 est de - 602 141,47 € (hors restes à réaliser).

Les dépenses d'investissement restant à réaliser au 31/12 sont de 330 517,54 €, les recettes d'investissement restant à réaliser au 31/12 sont de 439 794,09 €. En conséquence le résultat de clôture d'investissement restes à réaliser inclus est de - 492 864,92 €.

Monsieur le maire propose l'affectation suivante pour le résultat de fonctionnement : 492 864,92 € en report en réserve d'investissement et 1 274 935,18 € en report à nouveau. Il propose de reporter en dépenses d'investissement le solde d'exécution négatif de la section d'investissement de - 602 141,47 €.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : admissions en non valeur :

Sur proposition de Madame la Trésorière, Monsieur le maire soumet aux membres du conseil municipal un titre de recette à admettre en non-valeur. Il indique également que l'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs, donc des créances contentieuses non recouvrables. L'admission en non-valeur d'une créance a pour résultat d'apurer les prises en charges, elle ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement pouvant être repris si le débiteur redevient solvable.

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur 4 titres au budget principal pour un montant total de 214,32 €.

Adopté à l'unanimité

Personnel communal : création d'emplois non permanents selon les nécessités de services :

1. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Monsieur le maire propose au conseil municipal d'être autorisé à recruter des agents contractuels pour remplacer :

- des fonctionnaires,
- des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il déterminera les niveaux de recrutement, de rémunération selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. Une enveloppe de crédits sera prévue au budget.

Adopté à l'unanimité

2. Délibération concernant l'accroissement temporaire d'activité

Il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité concernant l'entretien du stade et de la salle des fêtes.

Monsieur le maire propose :

- la création d'un emploi non permanent, en CDD pour le stade : à compter du 16 mars au 30 mai 2020 inclus, au grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 7h00.
- la création d'un emploi non permanent, en CDD pour la salle des fêtes : à compter du 16 mars au 26 juin 2020 inclus, au grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 6h30.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 353 du grade de recrutement et les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

3. Recrutement d'agents contractuels non permanents accroissement saisonnier d'activité

En prévision de la période estivale et à l'accroissement saisonnier d'activité, il est nécessaire de renforcer les services techniques pour la période d'avril à septembre. En conséquence, il peut être recruté des agents contractuels pour faire face aux besoins.

Monsieur le maire propose de recruter des agents contractuels, et ainsi de créer 1 emploi à temps complet, grade d'adjoint technique, catégorie C, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent aux services techniques, pour une période de 6 mois.

A sa charge de constater les besoins, la détermination des niveaux de recrutement et la rémunération des candidats (dans la limite de l'indice terminal du grade de référence). De plus, les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- ◆ Jean-Michel PREVOTAT informe le conseil :
 - de la menace de la suppression d'un poste de professeur d'EPS au collège.
Cette suppression mettrait en péril les activités sportives du mercredi après-midi dans lesquelles les enfants sont très impliqués et obtiennent d'excellents résultats.
Les parents d'élèves ont demandé le soutien de la municipalité pour conserver ce poste. Monsieur le maire a envoyé un courrier en ce sens à Monsieur BEN Fabien, inspecteur d'académie, et à monsieur le Député.
Un rassemblement, auquel participera la municipalité, est prévu le 13/03 à 14h.
- ◆ Claude MERCKEL :
 - remercie l'ensemble des élus pour leur travail et leur implication. Les conseillers municipaux ont été l'exemple d'une mandature intelligente qui s'est investie pour Epinac. Il adresse également ses remerciements au personnel administratif et technique.
- ◆ Jean MICHEL :
 - Souligne le travail effectué en bonne collaboration et bonne entente.

◆ Jean-Michel PREVOTAT :

- Remercie Monsieur MERCKEL pour sa présence quotidienne, pour sa maîtrise des finances et des dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.

La Secrétaire de Séance,

Marie ROMMELAERE

